



LA RÉGULATION DU PRIX DES MÉDICAMENTS

Par M. Mohamed Chattou, Pharmacien Economiste

La plupart des pays régulent les prix des médicaments ou les montants pris en charge. Si les motifs de la régulation diffèrent d'un pays à l'autre, les méthodes employées présentent des similitudes.

A titre d'exemple, le Canada et le Mexique régulent le prix de tous les médicaments sous brevets, qu'ils soient remboursés ou non, accessibles avec ou sans prescription, pour que les entreprises ne profitent pas de leur situation de monopole pour pratiquer des prix de médicaments "excessifs". Mais la majorité des pays régulent uniquement les prix des médicaments remboursables par l'assurance sociale ou par le système national de santé. En d'autres termes, l'acheteur (ou régulateur) annonce ce qu'il est disposé à payer tandis que le vendeur accepte ou négocie un prix en échange d'une solvabilité de la demande.

Les méthodes employées pour réguler les prix

Bien que les motifs de régulation diffèrent, les méthodes utilisées se ressemblent. Les plus répandues aujourd'hui sont le benchmarking international, le référencement thérapeutique et l'utilisation de l'évaluation médico-économique (OCDE* 2008).

Le benchmarking international : Consiste à se baser sur le prix des médicaments pratiqués dans d'autres pays afin de déterminer

un prix qui tient compte des objectifs fixés par le pays régulateur.

Par exemple, le Canada, qui se donne comme objectif d'apporter une "juste" contribution aux coûts de R&D (Recherche et développement), détermine le prix maximum comme la médiane des prix observés dans sept pays riches (Italie, France, Suède, Allemagne, Royaume-Uni, Suisse, Etats-Unis) du coup, les prix des médicaments brevetés au Canada sont de 5 à 12% inférieurs par rapport aux prix internationaux médians de ces sept pays.

La République Tchèque, au contraire, observe les prix dans quatre pays européens affichant les prix les plus bas.

Les pays de l'OCDE se réfèrent, en général, le plus souvent aux prix pratiqués par l'Allemagne, le Royaume-Uni et la France; ces trois pays sont choisis comme pays comparateurs.

Le référencement thérapeutique :

Consiste à comparer les propriétés thérapeutiques d'un nouveau produit à celles de ses concurrents. Si le produit démontre un avantage thérapeutique, il se voit accorder un prix plus élevé (une prime à l'innovation) alors que dans le cas contraire, son prix devra être équivalent, voire inférieur.

Cette technique est utilisée pour des produits ayant des concurrents (Canada, France, Suisse). Dans le même esprit, de nombreux pays lient le prix des génériques à celui du princeps en imposant un rabais standard (30%, 50% ou 75%).

L'évaluation médico-économique :

De plus en plus utilisée dans les pays de l'OCDE, en particulier pour les décisions concernant la prise en charge. Lorsqu'un nouveau produit a des concurrents, le ratio coût-efficacité incremental est calculé pour déterminer si les avantages thérapeutiques du nouveau produit valent le supplément de prix proposé par le laboratoire. Une autre méthode consiste à recourir à des accords volume-prix (au-delà d'un certain volume, le prix diminue).

Marginalement, certains pays recourent à des appels d'offre et font jouer la concurrence entre les offreurs.

Cas du Maroc

L'impact des politiques actuelles de prix des médicaments au Maroc est désastreux et difficile à évaluer. En effet, et en absence de régulation claire, la théorie économique stipule que, sur des marchés séparables (public, privé, organismes sociaux, associations...) et entre lesquels les produits de santé se distribuent différemment, les laboratoires en situation de monopole maximisent leurs profits en pratiquant des prix différents sur chaque marché national ou chaque segment de marché est en fonction de la disposition à payer des consommateurs.

*OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economique